

Bourg-en-Bresse

Le sénateur Chaize se penche sur le syndrome de la fibromyalgie



Le sénateur de l'Ain Patrick Chaize, ici avec Stéphane Canque, a posé une question écrite au gouvernement sur la reconnaissance de la fibromyalgie comme affection de longue durée. Photo Vincent Lanier

Sollicité par Stéphane Canque, un salarié de Renault Trucks Bourg-en-Bresse actuellement en arrêt maladie en raison de cette pathologie, le sénateur Patrick Chaize a récemment posé une question écrite au ministre de la Santé sur la reconnaissance de ce mal douloureux chronique comme une affection de longue durée (ALD).

Dans sa réponse, le ministre a indiqué que les nombreux symptômes constitutifs de la pathologie « ne permettent pas » sa qualification comme maladie. La question de la prise en charge des soins par l'assurance maladie reste probléma-

tique.

Le sénateur Chaize, qui recevait Stéphane Canque ce lundi 17 juillet, dans le cadre de sa permanence, entend formuler de nouvelles propositions, en particulier sur les différences de traitement des caisses primaires d'assurance-maladie, qu'il ne comprend pas lui-même. Près de 2 % de la population française souffrirait de ce syndrome complexe et invalidant encore méconnu, ce qui ne facilite pas la prise en charge des patients et leur accompagnement, « pas à la hauteur des souffrances et soins » que nécessiterait pourtant la maladie.

● Vincent Lanier